

population était confrontée, y compris la totalité des anciens esclaves. Mais le décalage entre eux et le reste de la population subsiste au-delà de l'émancipation, élargissant par endroit la faille qui séparait les deux groupes. Les Roms sont perçus comme un groupe ethnique difficile ou impossible à transformer, véritable fardeau qui retarderait le décollage de la société roumaine.

La multiplication des documents sollicités par les autorités pour entrer sur le territoire de la Roumanie et pour se déplacer à l'intérieur du pays est l'expression de la modernisation administrative de l'État et de sa consolidation sur des bases nationales. Les principaux obstacles de ce double mouvement sont représentés par l'immigration juive nombreuse et les difficultés à contrôler la circulation des groupes de Roms semi-itinérants ou itinérants. La majorité des circulaires visant à contrôler les migrations aux frontières et destinées à endiguer le vagabondage distinguent nommément ces deux catégories de la population, leur interdisant l'entrée dans le pays. Le fait de repousser ou de laisser les Roms à la périphérie, comme à cette époque, et retenir à la frontière les groupes nomades s'affirme comme un des repères de la politique de l'État, depuis sa création en 1859 et jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Face à l'administration. Une famille romani au prisme des archives, 1871-1945

Lise FOISNEAU

« Marel ci baxt Demeter »¹ ! Tel est le dernier vers d'un chant *romani* recueilli auprès d'un membre de la famille Demeter par Augustus John lors d'un voyage à Cherbourg en 1908. La lecture de la transcription de ces vers est l'une des rares occasions données à l'historien d'entendre la voix de ceux dont il écrit l'histoire. Le chant déroule une mélodie tsigane entraînante qui, en dépit d'une gaîté apparente, abandonne une plainte. Que dit cette voix ? La *baxt*² des Demeter a tourné : les autorités britanniques refusent l'entrée en Angleterre d'une partie du groupe familial, et comble de malchance, une jeune fille vient d'être enlevée par un homme d'un autre groupe. Si le chant accuse poétiquement les cieux de l'acharnement du sort, l'historien en quête d'indices est confronté à une réalité beaucoup plus prosaïque, celle des archives administratives.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les témoignages écrits par des membres de groupes familiaux *romani* arrivés en France vers 1860 sont très peu nombreux, d'une quantité inversement proportionnelle à la masse des archives administratives. Face à la quasi-absence de témoignages produits par les acteurs eux-mêmes, nous ignorons ce qu'ils pensèrent de ce que fut leur histoire. Ainsi l'historien est-il contraint d'étudier les groupes *romani* à travers le filtre déformant de documents indirects, au premier rang desquels ceux de l'administration et de la

1. En français, « Que le malheur frappe les Demeter » cité par Augustus John, « Russian Gypsy Song », *Journal of the Gypsy Lore Society*, vol. 2, 1908-1909, p. 197.

2. Le mot romani *baxt* peut se traduire par chance, bonne fortune ou bonheur : il désigne un concept immanent au monde romanès, qui, en quelque sorte, ne jure que par lui ; ne dit-on pas « T'aves Baxtalo » (que tu sois chanceux) en guise de « Bonjour » ? À propos des usages de la *baxt* dans un groupe romani des Carpates, voir Martin Olivera, « Éthique et gestes de la chance : la *baxt* des Gabori de Transylvanie », *Études tsiganes*, n° 31-32, 2007, pp. 142-159.

police. Devant une telle dissymétrie des sources, est-il seulement possible de reconstruire l'histoire des pérégrinations de ces familles en France *de leur point de vue* ? Comment lire entre les lignes des documents administratifs pour retracer l'expérience de ces groupes lors de leurs contacts avec l'administration ?

L'histoire des Bohémiens³ en France pourrait tirer profit d'une transposition de la méthode mise en œuvre par Nathan Wachtel pour restituer la vision des vaincus lors de la conquête espagnole de l'Amérique du Sud : « dans la mesure où les sources nous le permettent, nous pouvons au moins déplacer notre point d'observation, renverser les perspectives habituelles »⁴. L'objectif est alors d'écrire l'histoire des Bohémiens face à l'État et aux dispositifs qui ont été mis en place au cours du XX^e siècle pour les contrôler, et non pas de faire la chronique des différentes politiques publiques. Au lieu de faire l'histoire des moyens de surveillance et de contrôle mis en place par l'État et ses administrations, celle du point de vue dominant, nous nous proposons d'entreprendre une histoire des groupes familiaux *romani* du point de vue de leur persistance, de leur adaptation et de leur résistance dans un contexte de contrôle étatique accru.

Avec l'arrivée en France d'une seconde migration *romani* (1860-1920), un « nouveau dispositif policier et administratif »⁵ de contrôle et de surveillance des populations bohémiennes se met en place. La loi du 16 juillet 1912 crée la catégorie administrative des « Nomades » et instaure le carnet anthropométrique obligatoire pour tous les Bohémiens français et étrangers. Cette loi constitue l'élément central de ce que Henriette Asséo nomme le « régime des nomades »⁶. En mars 1935, contrairement aux usages réglementaires, une circulaire émise par le ministère de l'Intérieur vise de façon exceptionnelle un groupe familial particulier en le désignant par son nom, les Demestre, avec la volonté affirmée de le démembrer : ce groupe devait être divisé en huit sous-groupes et la France en autant de parties afin de cantonner chaque seg-

ment familial dans un territoire restreint et exclusif.

Pour reconstituer l'histoire des relations entre les Demestre et l'administration française, trois corpus documentaires se complètent et s'enrichissent les uns les autres. Le premier regroupe des documents issus de différentes archives françaises relevant des institutions préfectorales et judiciaires⁷. Le second corpus est constitué des articles publiés par l'archiviste et historien Paul Bataillard (1816-1894) et des archives de la *Gypsy Lore Society*, créée en Grande-Bretagne en 1888. Les groupes *romani* étudiés ici ont en effet été l'objet d'observations issues du regard savant d'un autre ordre que celles qui ont été enregistrées au cours des confrontations avec la police. Pour autant, ces observations savantes ne constituent pas davantage que les archives administratives un témoignage direct. À ces deux groupes de documents historiques s'ajoute un troisième corpus composé de témoignages oraux issus d'entretiens menés depuis 2013 avec les descendants des acteurs historiques⁸.

Les documents administratifs (procès-verbaux, fiche individuelle anthropométrique, circulaire, etc.) et les productions savantes attestent d'un face à face entre *gadje*⁹ et Bohémiens en France entre 1860 et 1946. Ils indiquent en outre que ces groupes familiaux *romani* ont mis en place des stratégies de contournement et d'opposition indirecte qui permirent d'assurer la permanence d'une certaine façon d'être au monde. L'archive apparaît ici comme la trace d'un entre-deux où se croisent deux manières différentes de former des collectifs humains, celle des *gadje* et celle des Roms. Elle témoigne d'un curieux jeu de reflets et d'images entre deux façons de faire monde : les *gadje* et les groupes *romani* partagent un même territoire, mais se distinguent fortement par leur manière de l'habiter et d'en user.

Les documents consultés par l'historien apparaissent sous une forme stratifiée. On y repère d'abord l'empreinte de la puissance de l'État sur le territoire et les résistances à ce pouvoir : l'archive est frontalière. Mais ces documents recèlent aussi d'autres strates : ceux d'usages différents de ceux des *gadje*, ce qui en fait un témoignage anthropologique unique.

3. Nous employons les termes qui figurent dans les documents d'archive consultés, ceux de « Bohémien », de « Tsigane » ou encore de « Gitan ».

4. Nathan Wachtel, *Des archives aux terrains. Essais d'anthropologie historique*, Paris, Seuil/Gallimard, 2014, p. 119.

5. Ilsen About, « De la libre circulation au contrôle permanent. Les autorités françaises face aux mobilités tsiganes transfrontalières, 1860-1930 », *Cultures & Conflits*, n° 76, 2010, pp. 15-37.

6. Henriette Asséo, « L'invention des "Nomades" en Europe au XX^e siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in Gérard Noiriel (dir.), *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, pp. 161-180.

7. Les archives consultées proviennent des collections suivantes : Archives Nationales, Archives de l'Assemblée Nationale, Archives de la Préfecture de Police et archives départementales des Hautes-Alpes, des Alpes Maritimes, de l'Hérault, du Gard, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, de la Loire-Atlantique, de Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et du Rhône.

8. Ces témoignages oraux sont recueillis par l'auteur de l'article dans le cadre d'une thèse d'anthropologie en cours à l'Université Aix-Marseille.

9. *Gadje* : pluriel de *Gadjo*, mot *romani* qui désigne l'ensemble des non-Tsiganes.

Les archives tsiganes, dans leur double dimension frontalière et anthropologique, témoignent toujours de rencontres : elles montrent un face-à-face où chacun se manifeste en se dissimulant à l'autre. Elles peuvent ainsi être le support d'une « cosmopolitique de la territorialité » au sens de Philippe Descola¹⁰. À l'historien d'y retrouver la trace des vies minuscules qui donnèrent corps et esprit au mode de vie *romanès*.

Parmi ces archives, nous avons défini quatre séries de documents. Rédigés par des acteurs différents, elles mettent en scène des situations de rencontre, qui pour être hétérogènes, montrent toujours un complexe jeu de miroir où se manifestent les différences de langues et de systèmes de valeur des protagonistes. Après avoir donné quelques repères sur le groupe familial Demestre, nous analyserons les archives de « la fameuse rencontre ethnographique »¹¹, l'un des premiers témoignages d'entrevue entre un groupe de la seconde migration et un savant ; dans un second temps, nous examinerons les modalités des relations entre la police et les Demestre ; nous interrogerons ensuite les archives policières pour tenter de voir comment les Demestre ont tenté d'échapper au regard policier en dépit des contrôles répétés qui leur furent imposés ; dans un dernier temps, nous analyserons les circonstances qui ont entouré la promulgation de la circulaire de 1935. Ces quatre séries de documents permettent de mettre au jour un système de transformations, qui fait apparaître, sinon la structure, du moins des traits structuraux de la rencontre entre les groupes *romani* que nous étudions et des groupes de *gadje* bien définis. Dès lors, l'histoire d'un groupe familial *romani* peut prendre une nouvelle consistance. Cette histoire par en bas ou « à l'envers »¹² décrit la manière dont l'adoption d'un « régime des Nomades » a pu paradoxalement renforcer une certaine forme de position de soi propre au « système tsigane »¹³.

Qui sont les Demestre ?

Les Demestre font partie de ce que Jerzy Ficowski appelle « la grande

migration des chaudronniers », qui parcoururent la France et les pays voisins entre 1860 et 1920¹⁴. Si, en 1869, Paul Bataillard soutient que ces « bandes » viennent tour à tour « de la Hongrie, de la Transylvanie et du Banat, de la Roumélie et de toutes les contrées orientales »¹⁵, les historiens et les anthropologues ne s'accordent toujours pas sur leur provenance, ni sur les facteurs qui ont provoqué ce déplacement. François de Vaux de Foletier évoque la date de 1856 comme date à laquelle fut promulguée la dernière loi de libération des Tsiganes encore esclaves dans les principautés roumaines¹⁶. Philippe Lemaire de Marne avance « que le fait historique fondamental à considérer est antérieur et se situe lors de la révolution de 1848 en Autriche-Hongrie, date à partir de laquelle l'ancien régime social se trouva aboli »¹⁷. Dans son édition du 14 septembre 1872, *L'Illustration* publie un article dans lequel les journalistes demandent à des membres de ces groupes familiaux d'où ils viennent : « nous voyageons » leur est-il répondu de manière très évasive¹⁸. Aux *Gypsylorists* et à ceux qui en sont proches, peut-être parce que ces derniers s'adressent à eux en romani, ils donnent des indications plus précises mais difficilement vérifiables : en 1871, certains disent à Paul Bataillard qu'ils « viennent du banat de Temeswar »¹⁹, soit près de l'actuelle Timisoara en Roumanie ; quelques années plus tard, en 1908, d'autres prétendent venir de Bakou, dans l'actuelle Azerbaïdjan²⁰.

Une seule chose est certaine : les Demestre font partie des Tsiganes de culture rom marquée par l'Europe centrale et balkanique²¹. Ils voyagent accompagnés d'autres groupes familiaux *romani*, comme les Demeter, les Taïcom, les Tchoron, les Corret, les Gorgan et les Carlos, qui sont dits et se disent « Kalderash », « Lovara » ou « Tshurara »²². Plusieurs étymologies se font concurrence pour expliquer ces classifications inhérentes au monde romanès. Les chercheurs considèrent le plus souvent

14. Jerzy Ficowski, *The Gypsies in Poland. History and Customs*, Yougoslavie, Interpress Publishers, 1989, p. 31.

15. Paul Bataillard, « Sur les bohémiens hongrois à Paris », *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, n° 6, 1871, p. 217.

16. François de Vaux de Foletier, *Les Bohémiens en France au XIX^e siècle*, Paris, Lattès, 1981.

17. Philippe Lemaire de Marne, « Le récit autobiographique : images de soi et réalité d'autrui », in Patrick Williams (dir.), *Tsiganes : Identité, Évolution*, op. cit., p. 56.

18. « Un campement de Bohémiens », *L'Illustration*, 14 septembre 1872.

19. Paul Bataillard, « Sur les bohémiens hongrois à Paris », op. cit., p. 217.

20. Augustus John, « Russian Gypsy Song », op. cit., p. 197.

21. Henriette Asséo, « L'inclusion exotique. Des Roms de la Galicie polonaise traversent l'Europe, 1900-années 1929 » [en portugais], in Mónica Raisa Schpun, Laurette Wittner (dir.), *Migrações e espaços urbanos*, São Paulo, Ed. Alameda [à paraître].

22. Jerzy Ficowski, *The Gypsies in Poland. History and Customs*, op. cit., p. 30.

10. Cette cosmopolitique, introduite par Philippe Descola dans le cours au Collège de France de l'année 2016, se fonde sur la notion de « collectif » entendu comme un groupe composé d'humains et de non-humains usant en commun d'un territoire sans que ces usages ne puissent être d'aucune façon ramenés à l'exercice d'une souveraineté politique s'exerçant sur un espace délimité.

11. Patrick Williams, « Une ethnologie des Tsiganes est-elle possible ? », *L'Homme*, n° 197, 2011, pp. 7-23.

12. Nathan Wachtel, *La Vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole*, Paris, Gallimard, 1971, p. 22.

13. Patrick Williams, « Dans le lieu et dans l'époque », in Patrick Williams (dir.), *Tsiganes : Identité, Évolution*, Paris, Syros, 1989, pp. 21-32.

que ces désignations sont issues de noms de métiers roumains : *calde-rar* signifie par exemple chaudronnier et *ciur* tamis. Les familles elles-mêmes donnent une autre explication, associant leurs noms à d'autres mots romani : *tshurara* viendrait de *šuri*, couteau, mais aussi de *čoro*, méchant et de *čorel*, voler ; tandis que *lovara* rappelle le *love*, l'argent.

En provenance de l'est de l'Europe, cette migration est doublement singulière par la richesse relative des Bohémiens et leur manière d'afficher leur origine étrangère : ils circulent en roulottes et leurs femmes ont des vêtements de couleur vive et de grosses pièces d'or accrochées à leurs cheveux. Comme l'explique Henriette Asséo, il n'est pas possible que soient « confondus dans la même catégorie [c]es nouveaux venus et les vagabonds dits "d'habitude" que des lois de plus en plus répressives menaçaient d'emprisonnement pour avoir quémandé leur pain »²³. Cette hétérogénéité n'empêche pourtant pas le gouvernement français de légiférer dès 1912 : il crée artificiellement une nouvelle catégorie administrative, celle des « Nomades » dans laquelle se retrouvent pêle-mêle Bohémiens français et Bohémiens étrangers. Cette catégorie est restée en vigueur jusqu'en 1969, date à laquelle une nouvelle catégorie, plus hétéroclite encore, est créée, celle des « Gens du voyage »²⁴. En ce début de XXI^e siècle, certains groupes familiaux Demestre sont encore classés parmi les « Gens du voyage ». Indépendamment de la classification administrative, ces groupes sont appelés les « Hongrois » par les autres voyageurs et se désignent entre eux comme « Roms ».

Lors d'une première étude, il nous a été possible de dénombrer un peu plus de 150 Demestre présents sur le sol français entre 1860 et 1946²⁵. Le résultat de cette étude n'est toutefois pas définitif ; une recherche plus approfondie grossirait sans aucun doute ce nombre²⁶. De fait, l'une des difficultés à laquelle nous avons été confrontée est que le nom « Demestre » prend des formes multiples dans les différentes archives, et que des membres de ces groupes familiaux ont perdu leur identification patronymique administrative tout en restant pourtant présents et actifs dans le réseau familial. À partir de notre décompte ini-

tial, nous sommes parvenus à décrire l'une des lignées du groupe familial Demestre comprenant une centaine de personnes réparties sur cinq générations²⁷. Toutefois, les administrations françaises ont consigné leurs informations généalogiques selon une structure patrilinéaire : en France, la transmission du nom ne se faisant à l'époque, sauf exception, que de père en fils, les étrangers étaient soumis à ces normes administratives même si celles-ci n'étaient pas celles de leur organisation familiale. Ainsi, la lignée Demestre que nous avons étudiée est-elle répertoriée selon une logique patrilinéaire qui ne reflète pas la réalité des constructions familiales *romani* ni la représentation *romani* de la famille. Pour établir ce point, nous avons dû confronter la trace du nom dans les archives administratives, soit les résultats de l'enquête historique, avec les conclusions partielles de notre travail de terrain qui permet de décrire l'emploi des noms dans les échanges entre les familles rencontrées. Cette étude patronymique n'a donc été possible que grâce à la mise en œuvre d'une méthode qui participe résolument de l'anthropologie historique.

Cependant, pour l'historien soucieux d'écrire une histoire par en bas, il est remarquable que l'un des premiers documents attestant d'une rencontre entre des membres apparentés au groupe familial Demestre et le monde des *gadjé* ne provient pas de l'administration.

Première variation : « La fameuse rencontre ethnographique »

Lors de la séance du 5 octobre 1871 de la Société d'anthropologie de Paris, Paul Bataillard, diplômé de l'École des Chartes et membre du Comité central de la Société, présente une communication inédite : il y raconte sa toute première rencontre avec des « Tsiganes hongrois » à la porte de Pantin.

Paul Bataillard avait recueilli des informations sur « ces bandes de bohémiens hongrois » depuis déjà quatre ans quand il les vit pour la première fois. Au moment où la rencontre eut lieu, il en était arrivé à la conclusion que ces Bohémiens s'étaient mis à parcourir l'Europe à partir de 1866 ; il souligne que cette migration est en elle-même extraordinaire, car, écrit-il, « jamais depuis le quinzième siècle, époque où les Bohémiens se répandirent en Occident, ces bandes exotiques n'avaient

23. Henriette Asséo, « L'inclusion exotique... », *op. cit.*

24. Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

25. Lise Foisneau, La famille contre l'État. Histoire anthropologique d'une famille romani dans l'espace national (1860-1946), Mémoire de Master 2, Paris, Sciences Po, 2014.

26. Ce chiffre a été établi à partir du dépouillement de onze dépôts départementaux français.

27. Plusieurs tentatives de figuration de généalogies sont en cours. Il reste cependant difficile d'établir les différentes filiations avec certitude.

été signalées dans notre pays »²⁸. Paul Bataillard est un archiviste de profession et un historien de métier, mais aussi un savant passionné : c'est l'un des seuls membres de la Société qui donne son adresse (« rue Notre-Dame des Champs, 41, à Paris²⁹ ») à la fin de chacune de ses interventions pour que l'on puisse lui transmettre toute information concernant « ces bohémiens hongrois »³⁰. Lors d'une communication qui eut lieu en 1869, soit deux ans avant la rencontre qui nous occupe, il brûlait déjà de voir un « campement de bohémiens hongrois »³¹, et c'est aiguillé par ce même désir qu'il raconte comment il finit par réussir à s'entretenir avec un bohémien dénommé Demeter qui avait tout « d'un barbare des temps héroïque »³².

Les épisodes qui conduisent à la première entrevue méritent qu'on les rapporte, non seulement pour leur caractère rocambolesque et à titre de témoignage de la méthode anthropologique mise en œuvre, mais aussi comme la première variation sur le thème des rencontres entre groupes *romani* et *gadje* dont les archives gardent la mémoire. Par l'intermédiaire d'un jeune Roumain qu'il héberge, Paul Bataillard apprend qu'un campement de « Bohémiens hongrois » s'est installé à l'une des portes de Paris³³. L'échange entre le Roumain et le Bohémien a lieu rue Vavin, en roumain : venu dans ce quartier du centre de Paris pour « visiter le marché aux chevaux dans l'espoir d'y retrouver un cheval qu'on lui avait volé la veille »³⁴, le Bohémien est accompagné de sa femme « portant un enfant à la mamelle ». Le jeune Roumain s'empresse de prévenir Paul Bataillard de la présence du Tsigane hongrois et, alors qu'ils s'apprentent tous deux à aller le rejoindre au marché boulevard d'Enfer, un vieux Bohémien français vient se joindre à eux. La présence du Bohémien français permet à Paul Bataillard de bénéficier d'un interprète de langue romani : il constate que les deux Bohémiens s'entendent dans leur langue « non sans quelque difficulté, bien entendu »,

mais assez bien pour se faire des « éloges mutuels sur leur connaissance parfaite de la langue tsigane »³⁵. Le Bohémien Demeter, très préoccupé par la recherche de son cheval volé, quitte rapidement ses interlocuteurs peut-être trop curieux à son goût, en leur promettant de les revoir si ces derniers viennent au campement de la porte de Pantin. Paul Bataillard se retourne une dernière fois pour admirer ce personnage. Le chapeau hongrois du Bohémien lui semble évoquer « un petit casque auquel il ne semblait manquer que deux ailes pour en faire un *pétase* »³⁶. Il ajoute encore que la physionomie d'ensemble du Demeter avait « je ne sais quoi d'antique »³⁷.

Paul Bataillard profite de l'invitation pour se rendre Porte de Pantin dès l'après-midi du même jour. Depuis les remparts, il aperçoit le campement et deux hommes « portant chacun sur son épaule un grand ustensile de cuivre »³⁸ : il les aborde et, sans plus de préambule, leur demande de se prêter à un entretien. Aux dires de Bataillard, les deux hommes, dont l'un est Ianoch Demeter, sont très accueillants et semblent tout à fait disposés à répondre à ses questions. Ils lui proposent même de lui montrer des chaudrons d'une grande valeur, mais ajoutent aussitôt après qu'ils doivent d'abord se rendre en ville pour rapporter à leurs propriétaires des ustensiles qu'on leur a donnés à réparer. Ils suggèrent à Paul Bataillard de les attendre dans le « camp » le temps de leur absence qui doit être courte. L'historien, accompagné du jeune Roumain, se retrouve donc au milieu du campement des Demeter : les femmes et les enfants l'accostent et tentent de « tirer de [lui] le plus d'argent possible ». Paul Bataillard leur distribue « 5 ou 6 francs », refusant d'en donner plus car il réserve sa « grosse monnaie pour les hommes ». Il a en effet l'intention de payer ses interlocuteurs masculins pour l'entretien qu'ils lui ont promis au prix d'une heure de chaudronnerie. Il s'en explique en disant que « l'argent [est] visiblement le grand souci de ces gens-là », même si « pour faire parler sincèrement des bohémiens, il faut être bienveillant (...) et leur inspirer confiance »³⁹. La nuit tombe et les

28. *Ibid.*, p. 217.

29. *Ibid.*, p. 223.

30. *Ibid.*, p. 223.

31. Paul Bataillard, « Sur les bohémiens hongrois », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 2, n° 4, 1869, pp. 549-552.

32. Paul Bataillard, « Les bohémiens hongrois à Paris », *op. cit.*, p. 219.

33. Bataillard entretenait à Paris d'étroites relations avec de nombreux partisans de l'indépendance roumaine qu'il sollicitait à l'occasion dans ses recherches sur les Bohémiens, voir Olimpiu Boïtos, « Paul Bataillard et la Révolution roumaine de 1848. Contribution à l'histoire des relations franco-roumaines », *Mélanges de l'École roumaine en France*, vol. 2, 1929, p. 1-159.

34. Paul Bataillard, « Sur les bohémiens hongrois à Paris », *op. cit.*, p. 218.

35. *Op. cit.*, p. 219.

36. Le mot « pétase » désigne « un chapeau à large bord pour abriter de la pluie et du soleil », article « Pétase », in Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, p. 1494.

37. Paul Bataillard, « Sur les bohémiens hongrois à Paris », *op. cit.*, p. 219. Cette notation est cohérente avec le port du pétase, dont l'origine remonte à l'antiquité grecque, le mot petasos désignant en grec un chapeau « porté par les jeunes gens pour les exercices de la palestre et par leur dieu protecteur Hermès », « Pétase », in Alain Rey (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

38. *Op. cit.*, p. 220.

39. *Op. cit.*, p. 221.

hommes ne sont toujours pas rentrés. Dans l'intervalle, Bataillard tente d'interroger les femmes mais il n'en tire que peu de chose : « elles ne paraissent ni très intelligentes, ni très soucieuses de me renseigner »⁴⁰. Ce sont ces mêmes femmes qui lui promettent qu'elles seront toujours là s'il revient le lendemain matin avant dix heures. Affamé et à « deux lieues » de chez lui, Bataillard décide de rentrer rue Notre-Dame des Champs. Le lendemain matin, vers dix heures, alors qu'il est dans l'omnibus montant la rue du Faubourg-Saint-Martin, il voit au loin « deux voitures lancées au grand trot et qui étaient celles de nos Tsiganes »⁴¹. Les Demeter ne l'ont pas attendu.

Malgré ses longues descriptions physiques des Tsiganes, ce récit ne donne pas d'information précise sur le mode de vie *romanès*. Il nous permet tout au plus d'imaginer ce que pouvait être, en 1871, les modalités de la rencontre informelle entre des *gadjé* et les groupes de la seconde migration *romani*. Que constate-t-on ? À première vue, les hommes Demeter paraissent disposés à s'entretenir avec un interlocuteur *gadjé* qui s'intéresse ouvertement à leur mode de vie : ce sont même eux qui proposent de lui montrer leurs talents de chaudronnier. Mais l'entretien n'a pas lieu, ils ont toujours quelque chose de mieux ou de plus pressant à faire : récupérer un cheval volé, rendre les ustensiles réparés, trouver un nouveau campement. Par conséquent, l'entrevue demandée par le savant est rendue impossible. Du point de vue des relations de genre, on peut observer que les femmes n'affichent pas la même attitude que les hommes : elles *demandent*⁴² sans cesse et esquivent les questions, prétextant que les hommes absents seront mieux à même d'y répondre. De son côté, Paul Bataillard ne s'attend pas à une rencontre de nature amicale ni à un échange d'égal à égal, puisqu'il a prévu de verser une rémunération contre les informations qu'on voudra bien lui fournir. On peut caractériser de la manière suivante la dissymétrie du rapport instauré par l'historien : celui-ci a un intérêt scientifique à rencontrer les Tsiganes, mais ne voit pas quel intérêt autre que financier les Tsiganes pourraient trouver à cet échange.

Deux raisons expliquent que cette rencontre soit manquée : d'une

part, le fait que l'historien soit resté prisonnier de représentations préétablies et, d'autre part, la conduite des Tsiganes, qui s'ingénient à lui échapper. Paul Bataillard voit les Demeter à travers le prisme de ses études classiques : ce sont pour lui des « barbares des temps héroïques », conformément à l'idée selon laquelle les Tsiganes constitueraient la survivance des premiers indo-européens, et il note surtout la beauté physique de ses interlocuteurs et leur correspondance avec l'imaginaire occidental du « Tsigane ». En outre, son attitude à l'égard des femmes l'empêche de tirer un meilleur parti de la très grande après-midi qu'il passe avec elles ; au lieu de saisir l'occasion au vol, il réserve son attention et son argent pour une rencontre future avec « les hommes » et court donc le risque de passer à côté de son objet sans même s'en rendre compte. Il ne perçoit pas le jeu de cache-cache auquel se livrent avec lui les Demeter. Leur mobilité pourrait pourtant presque être dite ostentatoire : Bataillard ne les voit qu'en mouvement. Insaissables, ils prennent l'historien au piège de son attente, le contraignant à patienter longuement au campement avec les femmes, sans qu'il n'ait vraiment l'idée de retourner la situation en sa faveur.

Cependant, ce mode de vie qui intrigue tant Paul Bataillard est cela même qui pousse les autorités françaises à légiférer. À partir de la dernière décennie du XIX^e siècle, les propositions de loi concernant la population mouvante et les Bohémiens vont s'intensifier⁴³. Le principal reproche que les représentants de l'État font à ceux qu'ils désignent comme des « vagabonds » est de rejeter les règles acceptées par tous les citoyens et de former, « au cœur même de la société, une organisation très structurée qui porte atteinte au principe d'unité proclamé par la République »⁴⁴. En conséquence, la police est chargée de réunir le plus d'informations possibles sur les groupes bohémiens et de les refouler du territoire dont ils ont la charge.

Deuxième variation de la rencontre : le face-à-face entre les Bohémiens et la police.

Les documents sur lesquels nous nous appuyons pour illustrer

40. *Op. cit.*, p. 221.

41. *Op. cit.*, p. 222.

42. En romani, il n'existe pas de verbe équivalent à *mendier*. Les Roms emploient le mot *mangel* qui se traduit par *demande*.

43. Henriette Asséo, « Pourquoi tant de haine ? L'intolérance administrative à l'égard des Tsiganes de la fin du XIX^e siècle à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », *Diasporas*, n° 10, 2007, pp. 50-67.

44. Pierre Piazza, « Au cœur de la construction de l'État moderne. Socio-génèse du carnet anthropométrique des nomades », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 48, 2002, pp. 207-227.

ces face-à-face sont deux procès-verbaux dressés en Loire-Inférieure, datant respectivement du 9 novembre 1899 et du 16 février 1900. Ils furent établis à la demande du commandant d'arrondissement chargé de mettre en œuvre l'arrêté préfectoral du 6 août 1894 ordonnant le refoulement des familles nomades hors des limites du département. Si le premier procès-verbal interprète l'arrêté dans un sens littéral et minimaliste, proposant « le refoulement du territoire de la Loire Inférieure, sur celui d'Ille et Vilaine, de trois tribus de nomades russes »⁴⁵, le second en donne une lecture beaucoup plus radicale, proposant l'expulsion « dans la direction de son pays d'origine, de la famille russe Demestre Yanck »⁴⁶. Le procès-verbal de novembre 1899 notifie le refoulement d'un groupe vers le département d'Ille-et-Vilaine. Le procès-verbal du 16 février 1900 constate que les Demestre n'ont pas respecté l'interdiction de circulation en Loire-Inférieure, où ils sont de nouveau présents à peine trois mois après leur départ forcé.

Un certain nombre d'événements résultent directement du premier arrêté. La rencontre entre ces groupes et les forces de l'ordre prend en effet la forme d'un face-à-face organisé à l'occasion de la mise en œuvre de la décision préfectorale. La description des voitures figurant sur le premier procès-verbal rappelle de fait celle réalisée, plusieurs décennies auparavant, par Paul Bataillard : « trois voitures, en forme de panier, attelées chacune d'un cheval, recouvertes de vieilles toiles déchirées et renfermant plusieurs personnes »⁴⁷. Mais le signalement de la police est beaucoup plus précis et détaillé que la description ethnographique de Bataillard. On y apprend en effet que le groupe familial est composé de trois sous-groupes : celui formé par le couple des grands-parents, Yanck Demestre (né en 1831 à Saint-Pétersbourg) et Marie Franck, et les six enfants dont ils ont encore la charge ; celui que forme l'un des fils de Yanck et Marie, Jean Demestre (né le 19 janvier 1859 à Toulon) sa femme et leurs huit enfants ; enfin, le troisième sous-groupe comprend un autre fils de Yanck et Marie, Porado Demestre (né le 22 mars 1860 à Rabastens dans le Tarn), sa femme et leurs trois enfants. Le

45. Archives départementales de Loire-Atlantique (désormais AD LA), 4 M 163, *Procès-Verbal constatant le Refoulement du territoire de la Loire Inférieure, sur celui d'Ille et Vilaine, de trois tribus de nomades russes*, 9 novembre 1899.

46. AD LA, 4 M 163, *Procès-verbal constatant le refoulement de brigade en brigade dans la direction de son pays d'origine, de la famille russe Demestre Yanck, composée de 32 individus se disant vanniers et marchands de chevaux*, 16 février 1900.

47. AD LA, 4 M 163, *Procès-Verbal constatant le Refoulement du territoire de la Loire Inférieure, sur celui d'Ille et Vilaine, de trois tribus de nomades russes*, 9 novembre 1899.

brigadier et le gendarme de Rougé, commune où ont été recueillies ces informations, expliquent qu'après avoir fait signe aux nomades, trois hommes étaient venus à eux, leur expliquant « que chacun d'eux était chef de tribu ». Deux questions se posent alors : le mot « tribu » a-t-il été employé par les Demestre ? Yanck, Porado et Jean Demestre se considéraient-ils véritablement comme des « chef[s] de tribu » ? Le mot « tribu » se retrouve très souvent dans les documents administratifs ayant trait aux Bohémiens, notamment lorsqu'il s'agit de souligner leur mode de vie « primitif », implicitement comparé au degré de civilisation considéré comme supérieur par la majorité des Français sous la Troisième République. Ce mot ayant une connotation fortement colonialiste, il est peu probable que les Demestre l'aient employé eux-mêmes pour désigner les groupes familiaux auxquels ils se rattachaient. Quant aux « chef[s] », nous avons remarqué que les Bohémiens se présentent dans bien des cas comme ayant des chefs, allant même parfois jusqu'à dire qu'ils ont un « roi », alors qu'un tel roi, qui n'a jamais existé, était plutôt un miroir tendu aux *gadjé*, afin qu'ils perçoivent dans la société des Tsiganes le reflet de leur propre organisation sociale⁴⁸. En ce sens, l'emploi du mot « chef » est, de manière intéressante, un lointain écho du tout premier document témoignant de la présence des Bohémiens en France au xv^e siècle, où il est question d'une troupe se déclarant conduite par le « noble Nycola », comte de Petite Égypte Sarrazin »⁴⁹ : les Bohémiens avaient compris qu'il fallait envelopper leur inquiétante étrangeté de signaux familiers aux *gadjé*. Ainsi les Demestre, si l'on accepte le témoignage de ce procès-verbal, cherchent-ils à renvoyer à la société qu'ils fréquentent une image en miroir. Cette rencontre manifeste un art consommé de la présentation de soi sous le regard de l'autre, art qui s'est certainement affirmé au fil des contrôles policiers et des requêtes de l'administration.

Un second procès-verbal, celui de février 1900, permet d'entrevoir les phases de cet apprentissage de l'art de la présentation de soi : il montre en effet que les enfants ne maîtrisent pas encore tous les codes de l'échange ordinaire entre la police et leur groupe familial. Les gendarmes demandent à chaque membre de la famille Demestre de donner

48. Paul Bataillard, « De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 5, 1844, pp. 438-475 et pp. 521-539.

49. Henriette Asséo, *Les Tsiganes. Une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994, p. 15.

son nom et son âge. Les parents se contentent de se présenter individuellement, laissant leurs enfants responsables des informations qu'ils transmettent. Or, la présentation des adultes et celle des enfants diffèrent de manière significative : les adultes donnent des prénoms à consonance française comme Jean, Marguerite, Marie, Rose ou Nicolas, alors que les enfants donnent leurs prénoms *romani*, Lovytch, Ciomock, Boucolo, Boulshka, Ciompock, etc. Les Demestre, comme d'autres groupes *romani*, font en effet usage de plusieurs prénoms⁵⁰ : un, voire plusieurs, pour l'administration, et un prénom rom, le prénom par lequel ils sont connus dans le monde romanès. Par cette multiplication intentionnelle des noms, les adultes résistent à l'identité administrative que les autorités françaises cherchent à leur imposer. Une exploration approfondie de diverses archives montre que cette résistance ne se réduit pas à un usage alterné de l'identité imposée par l'administration française de l'identité symbolique liée au système de parenté *romani*, mais qu'il s'agit de s'opposer à une identification forcée.

De fait, le rituel policier du contrôle d'identité se répéta de façon hebdomadaire, voire quotidienne, après la mise en application de la loi du 16 juillet 1912, puisque, à chaque arrivée dans un lieu nouveau, les « Nomades » avaient l'obligation de présenter leurs papiers d'identité aux autorités locales. On peut donc penser que l'art de la présentation de soi romanès n'a pu que s'affirmer et se compliquer dans ces circonstances nouvelles. Nous chercherons à le montrer à partir d'une histoire en raccourci de l'identité de Paul Demestre, passé maître dans l'art de la dissimulation administrative de soi.

Troisième variation : une déclaration peut en cacher une autre – contrôles répétés et dissimulations d'identité.

L'exposé de cette diachronie est une tâche d'autant plus difficile que les stratégies par lesquelles les Demestre tentent d'échapper à leur identification par l'administration reposent sur des savoir-faire oraux que l'on ne perçoit qu'indirectement dans les documents écrits administratifs. Mais si la plupart des membres du groupe familial Demestre ignoraient tout de l'écriture, leur ignorance des techniques usuelles de l'écrit ne les a pas empêchés d'en faire un usage détourné pour proté-

ger leur façon d'être au monde. Paradoxalement, l'écriture qu'ils ne maîtrisaient pas a peut-être été le moyen le plus efficace de leur protection. Dans quelle mesure les Demestre, comme les collectifs fugitifs échappant à l'État décrits par James C. Scott dans *Zomia*, savaient-ils que « refuser ou abandonner l'écriture et la littératie est une stratégie parmi d'autres pour se tenir hors de portée de l'État »⁵¹ ? L'étude du dossier administratif de Paul Demestre pourra nous en donner une idée plus précise. Remarquons pour l'instant que la rigueur de l'écriture administrative, qui garantit théoriquement l'édifice juridique de la société des *gadjé*, s'est trouvée régulièrement prise en défaut dans le cas des Tsiganes. Oublis majeurs, interprétations erronées, reprise sans discernement d'informations fausses sont choses courantes dans les documents que nous avons pu examiner.

Des circonstances de la vie des « Nomades » vivant sur le territoire français sont de fait rapportées dans de nombreux documents administratifs conservés dans les archives : état-civil, notices signalétiques, carnets anthropométriques, carnets familiaux et divers documents prenant acte d'un événement particulier sous forme d'un procès-verbal ou d'une correspondance. Sur sa première notice signalétique, Paul Demestre est ainsi enregistré comme étant de nationalité « russe », mais, en mars 1926, en dépit du fait que cette nationalité russe devrait le protéger de la conscription, il est affecté au 81^e Régiment d'Infanterie, stationné au Maroc, en vue d'accomplir son service militaire⁵². Ce passage sous les drapeaux n'est pas sans conséquences administratives, puisque, à l'issue de ses deux ans d'armée, Paul Demestre est dorénavant explicitement désigné comme « Français » par l'administration française. Pas d'automaticité pourtant de cette naturalisation que l'on peut qualifier d'« administrative » si tant est que les négligences de l'administration peuvent mériter ce qualificatif : malgré ses classes accomplies dans des conditions analogues, son cousin Joseph Demestre demeure, dans les documents administratifs, de nationalité « russe ». Dans le contexte particulier de l'Occupation, au moment où un état spécifique de contrôle se met en place à l'égard des « Nomades », la suspicion à l'égard de leur nationalité se traduit par des usages spécifiques. Ainsi, lors de son

51. James C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013, p. 302.

52. Archives départementales de l'Hérault (désormais : AD H), 4 M 410, *Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de l'Hérault*, 27 février 1928.

internement au camp de Montreuil-Bellay en 1943, l'administration du camp refuse-t-elle de considérer Paul Demestre comme « Français » et il se trouve désigné simplement comme « Romanichel »⁵³. Lorsqu'il adresse une demande de libération, elle lui est refusée sous prétexte des « nombreux méfaits » qu'il aurait commis et du prétendu flou qui entourerait sa situation militaire. Le 5 février 1943, le préfet du Maine-et-Loire écrit que l'on « ignore [l]a situation militaire » de Paul Demestre, affirmation en contradiction avec les données fournies par le ministère de l'Intérieur quelques années auparavant⁵⁴. De fait, lorsque le Préfet de l'Hérault répondit, en 1928, au ministre de l'Intérieur qui lui demandait de préciser la situation de Paul Demestre, il affirma en effet que celle-ci était « régulière au point de vue militaire »⁵⁵. Pour justifier son refus de libérer Paul Demestre, l'administration du régime de Vichy ignore donc résolument une partie des documents établis par l'administration de la Troisième République. Un an auparavant, alors qu'il était interné au camp de Linas-Monthléry, Paul Demestre avait pourtant réussi à être libéré en bernant les Allemands auxquels il avait expliqué qu'il y avait eu méprise sur sa personne, n'étant pas « tzigane » mais un riche marchand ambulant⁵⁶. Ce dernier épisode permet de mieux comprendre ce qui a conduit les personnes ainsi traitées à transformer, au gré des circonstances, certaines des informations relatives à leur identité administrative.

Les relations entre l'administration française et les groupes familiaux *romani* apparaissent donc parfois comme des jeux de dupe. Le parcours administratif de Paul Demestre éclaire de manière remarquable la transformation de l'identité rom au gré des circonstances historiques et des rencontres avec les différentes. Mais ce parcours singulier montre aussi comment un administré peut réussir à jouer du flou entourant son identité. D'après l'état-civil, Paul Demestre est né le 10 mars 1900 au numéro 1 de la rue Richaud, à Versailles. Il est le fils de Rose Demestre, « sans profession, âgée de vingt-trois ans, sans domicile fixe » et de « père non dénommé ». Lorsqu'il a 13 ans, il se présente à la préfecture

53. Archives de la Préfecture de Police (désormais APP), 1 W 919, *Lettre du Cabinet du Préfet de Paris au sujet de Paul Demestre*, 5 février 1943.

54. *Ibid.*

55. AD H, 4 M 410, *Lettre du préfet de l'Hérault au Ministre de l'Intérieur, Direction de la Sûreté Générale*, 7 avril 1928.

56. Archives Nationales (désormais AN), AJ 40 552, *Demande de libération du nomade Paul Demestre du camp de Linas-Monthléry*.

de l'Isère pour faire la demande de son premier carnet anthropométrique : il déclare être né le 10 mars 1900 à Versailles, fils de Sophie Schaynotz et de Jean-Pierre dit « Bronza » Demestre⁵⁷. Avant cette date, il se trouve en effet inscrit sur le carnet collectif dont Jean-Pierre dit « Bronza » Demestre est le « chef de famille ». Qu'est-il advenu de sa mère, Rose Demestre ? Nous n'en savons rien, mais il est probable que celle-ci ait confié son fils à Jean-Pierre et Sophie et que, pour obtenir le droit de circuler avec eux, il ait ensuite déclaré ces derniers comme ses parents. Rappelons en effet que les enfants sans parents attestés pouvaient être envoyés dans des orphelinats, voire des colonies pénitentiaires, comme ce fut le cas pour le cousin de Paul, Doudsa Demestre⁵⁸. Si Paul Demestre souhaitait continuer à vivre dans l'univers romanès, il lui fallait donc non seulement pouvoir fournir l'identité de ses parents mais aussi prouver que ses parents faisaient bien partie du groupe avec lequel il voyageait au moment de sa demande. Ce changement d'identité de ses parents ne sera pas la seule modification que connaîtra l'identité administrative de Paul Demestre. En 1943, alors qu'il est interné au camp de Montreuil-Bellay avec sa seconde femme et ses trois enfants, il déclare dans une demande de libération être le fils de Nicolas Demestre, sans doute son oncle paternel⁵⁹. Ce dernier, qui est marchand forain, possède un domicile fixe, qui lui a permis d'échapper en 1940 aux mesures d'internement des « nomades ». On comprend aisément l'intérêt de ce nouveau changement de filiation : si Paul est enregistré comme le fils de Nicolas Demestre, il est en droit de bénéficier de l'exemption d'internement des adultes ayant un domicile et des enfants. L'enregistrement d'une fausse information dans un document administratif apparaît comme l'un des moyens utilisés par certains groupes *romani* pour éviter une mesure d'internement et garantir ainsi le maintien de leurs liens familiaux.

Décliner son identité et donner des papiers administratifs est une figure obligée de rencontres placées sous le signe de la contrainte et de la méfiance. Comme mensonges et mauvaise foi semblent présider aux relations entre les membres de la famille Demestre et l'administration

57. Archives départementales de Isère (désormais AD I), 72 M 8, *Fiche individuelle de Paul Demestre*, 1914.

58. Archives départementales de Gironde (désormais AD G), 4 M 281, *Procès-verbal constatant l'infraction au décret du 16 juillet 1912 par Demestre Doudsa*, 26 août 1921.

59. APP, 1 W 919, 1943.

française, les jeux de dupe auxquels on se livre de part et d'autre créent un flou dont chaque acteur entend bien tirer parti. Mais mensonges et mauvaise foi ont des conséquences pratiques très différentes selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre: abus de pouvoir et discrimination lorsqu'il s'agit de l'administration ; stratégie de survie lorsqu'il s'agit des Tsiganes, au sens littéral pendant la guerre ou, dans des périodes de paix pour préserver un mode de vie et une culture. Cette situation est parfaitement résumée par l'un des descendants de Paul Demestre, âgé de 86 ans en 2015, qui, en souriant, nous a déclaré : « Maintenant qu'ils sont morts et qu'ils ne risquent plus rien, on peut bien vous l'dire qu'ils racontaient n'importe quoi »⁶⁰.

Si la boutade est révélatrice du caractère délibéré et de la finalité du jeu d'identité pratiqué par les Bohémiens, elle ne nous dit rien du contenu de ce qu'ils protègent au juste qui puisse ou qui pourrait leur être spécifique. Après tout, mentir pour protéger sa vie ou sauvegarder des biens ou des relations qui sont menacés par des puissances hostiles est une conduite universelle. Il nous faut donc préciser maintenant ce qui, dans les formes variées de ces stratégies de survie, trouve sens à l'intérieur même de l'univers *romani*.

Quatrième variation : lorsqu'un affrontement conduit à la division du groupe familial.

Le 16 février 1933, le journal *Détective* titre en une « La guerre des Gitans⁶¹ » : des membres de deux groupes familiaux *romani*, des Demestre et des Carlos, s'affrontent à coup de revolvers, au vu et su du monde *gadjo*, au Rouffignac, un café de Noyon dans l'Oise. Des *gadje* assistent à la rixe au cours de laquelle Félix Carlos est tué par Mathieu Demestre. D'après la presse française, qui baptise l'événement « L'affaire Noyon », il s'agirait d'une histoire d'argent, d'un pari gagné qui n'aurait pas été honoré par le perdant⁶². Loin d'être un incident oublié et sans conséquence, les descendants de ces familles en ont gardé la mémoire vive quatre-vingt ans plus tard. À leurs dires, il s'agissait d'« un vol de femme », à savoir d'une union sans le consentement de

l'une des deux familles. Cette affaire⁶³ va nous permettre de comprendre le dernier document que nous nous proposons d'étudier : la circulaire ministérielle du 21 mars 1935⁶⁴.

Les « rixes entre Bohémiens », comme les désignent alors certains journaux, sont assez fréquentes⁶⁵. Les brigades de police doivent souvent intervenir et la justice est amenée à trancher dans des affaires, dont les juges déclarent souvent ne pas comprendre les tenants et les aboutissants. Pourtant, ces « regrettables incidents » vont jouer un rôle essentiel dans l'adoption d'une circulaire qui a laissé une trace indélébile dans l'histoire familiale de plusieurs groupes familiaux *romani*⁶⁶. Au motif de « troubles à l'ordre public », le regroupement familial *romani* y est considéré comme dangereux : la réunion de ces familles élargies attesterait de l'existence d'une contre-société au sein même de la Troisième République. Émise par la Direction générale de la Sûreté nationale, la circulaire de 1935 visait explicitement à distendre les liens familiaux au sein même des groupes *romani*. Fait exceptionnel, elle ne concerne qu'un groupe de familles, celui des Demestre. Cette circulaire nominative, rédigée par le Ministère de l'Intérieur, divise le groupe des cinquante-sept Demestre recensés en sous-groupes auxquels interdiction formelle est faite de se réunir ; de même que le groupe familial Demestre est divisé en huit sous-groupes, le territoire français se trouve divisé par la circulaire en quatre régions. L'interdiction ne porte pas uniquement sur la circulation de conserve, mais aussi sur le regroupement temporaire en un lieu précis.

La seule forme familiale dorénavant reconnue par l'administration française est celle qui figure sur le carnet collectif, à savoir la famille nucléaire qui regroupe les parents et leurs enfants en bas âge. Au motif d'une menace hypothétique, la circulaire du 21 mars 1935 empêche donc de jeunes enfants de voir leurs grands-parents, leurs oncles et leurs tantes, alors même que ces relations jouent un rôle essentiel dans le monde *romanès*. Une autre conséquence de cette division est que Jean Demestre ne pourra plus circuler avec son fils, Voscho Demestre. La

60. Phrase extraite d'une discussion que j'ai eu dans le cadre de ma thèse d'anthropologie avec un des descendants de ces groupes familiaux.

61. « Guerre des gitans », *Détective*, n° 225, 16 février 1933.

62. Ernest Fornairon, « Vendettas de Bohême », *Lectures pour tous*, n° 7, Juillet 1933.

63. Affaire dont tous les tenants et aboutissants sont encore l'objet d'une recherche en cours, particulièrement le lien éventuel entre l'histoire d'argent évoquée par *Détective* et le récit des descendants.

64. AD H, 4 M 410, *Circulaire n° 48 du 21 mars 1935*, cette circulaire se trouve dans la majorité des archives départementales où nous sommes allés.

65. « Pompeuses et pittoresques furent les funérailles du gitane Carlo-Georges Demestre, célébrées hier à Noyon », *Le Petit Parisien*, 13 février 1933.

66. AD H, 4 M 410, *Circulaire n° 48 du 21 mars 1935*.

famille *romani* dans sa forme la plus étendue n'a donc plus le droit d'exister : la structure élargie du groupe familial *romani*, son caractère de « tribu » selon le lexique de l'administration coloniale, est perçue par l'administration française comme une menace à l'ordre public. Le groupe familial *romani*, dans sa complexité et sa forme élargie est considéré par les autorités administratives comme un danger auquel il convient de remédier par des mesures policières. Pour conjurer cette menace, l'administration entend faire disparaître la structure familiale incriminée. Cet argument n'est bien évidemment pas présenté comme tel dans la circulaire⁶⁷, mais l'on peut supposer qu'il en constitue l'une des raisons d'être : on assiste ainsi au passage, étonnant en droit français, de la criminalisation d'individus à celle d'une famille entière, toutes générations confondues, et à travers elle, de la vie familiale romanès. À défaut de pouvoir empêcher tout contact entre le monde des *gadjé* et le monde *romani*, l'administration française entendait donc modifier la structure familiale *romani*, en interdisant les rencontres entre des segments arbitrairement définis du groupe familial. Il conviendrait, pour compléter cette étude, de préciser les conséquences à plus long terme de la circulaire, dont on peut penser qu'elle eut une incidence sur les lieux d'arrestation des Demestre pendant la période de Vichy. Une chose est toutefois certaine : le caractère d'exception de cette mesure fait de la famille Demestre un exemple particulièrement significatif des effets de la contrainte administrative sur la structure familiale *romani*.

Conclusion

Une lecture entre les lignes des archives administratives dévoile la résistance active de la société *romani* à la volonté des acteurs de la Troisième République et du régime de Vichy de la faire disparaître. À chaque rencontre avec les *gadjé*, le groupe familial Demestre mit en effet en œuvre des stratégies, qui lui permirent d'échapper aux mesures prises contre le « fléau tsigane » : jeux sur l'identité, capacités de fuite, facilité de reconstitution des sous-groupes, systèmes de protection supra-individuels, etc. Dire que la supercherie et la dissimulation furent des stratégies qui permirent aux collectifs romanès de perdurer ne constitue évidemment pas un jugement moral. Mais il ne fait pas de doute que,

dérogeant au principe d'universalité des lois républicaines, la circulaire nominative de mars 1935 tenta de faire disparaître la famille Demestre en lui interdisant de fonctionner comme groupe familial romanès, mais en vain. Emblèmes du « peuple-résistance »⁶⁸, les Demestre ne cessèrent et ne cessent de réinventer une manière de vivre, qui constitue moins une façon d'être au monde qu'une disposition à maintenir intacte la volonté de continuer à vivre libre ensemble.

67. Les recherches sur cette la circulaire de mars 1935 sont encore en cours : l'on ne connaît pas encore le contexte exact de sa promulgation, qui devra faire l'objet d'une enquête spécifique.

68. Henriette Asséo, « Pour une histoire des peuples-résistance », in Patrick Williams (dir.), *Tsiganes. Identité, Évolution*, Paris, Syros, 1989, p. 131-143.